

## Méthodologie du cas pratique

La question préjudicielle et le cas pratique sont des exercices finalement assez proches. La même logique est à appliquer. Des faits vous sont donnés, mais aussi, en général, une ou plusieurs questions à traiter (il peut s'agir éventuellement d'un simple « *Quid juris* » et auquel cas il vous appartiendra de déterminer les questions à poser...Pas de panique! Vous verrez au fil des séances que les problématiques sont presque systématiquement les mêmes et qu'elles sont facilement identifiables).

## Introduction

- -<u>Phrase d'accroche</u>: elle doit être en rapport avec le sujet et peut indiquer la thématique concernée par le cas (libre circulation des marchandises, citoyenneté...).
- -Faits pertinents.
- -<u>Problème(s)</u> de droit : les questions posées dans le cas pratique peuvent être plus ou moins longues, avec plus ou moins de détails. Attention à bien identifier le cœur du/des problème(s)!
- -<u>Annonce du plan</u> : la construction du plan est ici la même que pour la question préjudicielle. À savoir, en général :
- => Pour les MEERQ et la liberté professionnelle : I/ Existence d'une entrave à la libre circulation II/ Justification de l'entrave.
- => Pour les TEEDD : I/ L'interdiction des TEE II/ L'interdiction des impositions intérieures.
  - => Pour la citoyenneté : cela dépend du sujet et des problèmes posés.

## Développement

- -<u>Dispositions pertinentes</u>: dans chaque partie, vous devez commencer par indiquer les dispositions de droit de l'UE pertinentes (article 30 TFUE, article 34 TFUE, directive 2004/38...) et préciser ce qu'elles prévoient.
- -Applicabilité des dispositions pertinentes : bien entendu, il vous faudra démontrer que ces dispositions sont applicables au cas présenté puisque les dispositions du traité garantissant les libertés de circulation ne sont pas applicables à une situation dans laquelle tous les éléments se cantonnent à l'intérieur d'un seul État membre. C'est, en réalité, la même chose que la partie « se prononcer sur l'existence d'une situation purement interne » de la question préjudicielle. N'oubliez pas de vérifier l'applicabilité matérielle des dispositions (les échanges de marchandises pour l'article 30 TFUE par exemple).

-Raisonnement : vous appliquez le même raisonnement que pour résoudre une question préjudicielle. Ainsi, vous énoncez chaque règle applicable ou chaque critère de la définition permettant de qualifier la situation de fait puis vous l'appliquez au cas de l'espèce. Si les critères de la définition concernée ou les règles applicables sont issus de la jurisprudence, vous devez citer les arrêts de principe (juridiction, année, nom de l'arrêt).

-<u>Conclusion</u>: vous devez terminer chaque partie par une conclusion, puis finir le cas par une conclusion finale.

## Plus de : Droit des Libertés Fondamentales 1











Droit des libertés fondamentales

Droit des Libertés F

Droit des Libertes Fondamentales

Droit des Libertés F

Droit des libertés fondamentales

Droit des Libertés F

Fiches Libertés fondamentales Lola Dupont-... Droit des Libertés F